

Résolution développement, représentativité et fonctionnement

Rappel : structure du syndicalisme SUD dans le secteur de la Protection sociale

L'Union Fédérale SUD Protection sociale, créée en janvier 2003, est ouverte à tous les salariés de la protection sociale et se développe aujourd'hui dans toutes les branches du régime général de Sécurité sociale ainsi que dans plusieurs autres branches (mutuelles, organismes de prévoyance, régimes spéciaux de Sécurité sociale, etc.)

La fédération repose sur les syndicats et les sections qui s'y engagent. Conformément aux principes exposés dans sa charte identitaire, elle a le pouvoir que lui donnent les syndicats qui s'y sont librement associés. Il ne s'agit pas d'une "superstructure" : les prises de positions et les actions nationales reposent sur le travail des syndicats locaux qui ont décidé de se doter de cet outil en commun.

Le syndicat, parce qu'il est en lien direct avec les salariés, est la structure politique de base de la fédération. Il est seul responsable de l'intervention syndicale sur son champ de compétence (géographique ou autre). C'est à lui qu'il appartient de faire des propositions, de lancer des initiatives ; et, dans le sens inverse, d'évaluer en fonction de la réalité locale le bien-fondé de la reprise ou non de positions fédérales.

SUD Protection sociale encourage le libre rassemblement des syndicats de base. Les syndicats ont la liberté de se constituer en syndicats d'entreprise, départementaux, régionaux voire nationaux.

La loi sur la représentativité de 2008 imposant une ancienneté de 2 ans, pour pouvoir se développer un peu plus rapidement, la structuration départementale peut être priorisée ; cela permettant que les sections créées puissent directement être rattachées à un syndicat.

Quelques exemples :

Structures d'entreprise :

- SUD Protection Sociale **CPAM 75**

Structures départementales :

- SUD Protection Sociale du **Doubs** :
- section CAF de Besançon

Structures régionales :

- SUD Solidaires **Basse Normandie** :
- section CAF de Caen
- section CPAM de Caen
- section UGECAM (avec la Haute Normandie)

Structures nationales :

- SUD Protection Sociale **Organismes nationaux** (*en cours de création*)
- section UCANSS
- section CNAMTS

Le développement de SUD protection sociale ces dernières années : constats et analyse

1/ les PERTES

Des adhérents ont quitté SUD, quelques syndicats SUD ont cessé leur activité. On peut trouver une explication dans les axes suivants :

- perte d'intérêt pour le syndicalisme en général : tendance à l'individualisme (on recherche l'évasion sur Internet et dans la consommation plutôt que dans le collectif), fatalisme concomitant à la peur de la crise, etc.

- départ à la retraite des baby-boomers : les responsables syndicaux et les militants les plus engagés, qui ont été à l'origine de la création des syndicats atteignent l'âge de la retraite. Les plus jeunes hésitent à endosser des responsabilités qu'ils ont tendance à surévaluer.

- Difficultés rencontrées par certains militants ou certaines équipes, qui devant la violence des directions ou l'indifférence des personnels peuvent être tentés de jeter l'éponge.

- processus de fusion des organismes de Sécurité sociale : regroupement de CPAM, puis de CAF, bientôt d'URSSAF, éclatement des personnels des CRAM dans les ARS et les CARSAT, etc.

Dans ces situations, des militants se retrouvent dans une structure où SUD n'est plus représentatif, avec une forte diminution de leur droit syndical.

2/ les GAINS :

On constate un bond en avant dans la création de sections syndicales et de syndicats SUD dans la Protection sociale.

Quelques exemples de créations ou de projets de création de syndicats ou de sections syndicales : CPAM de l'Oise, CPAM de Bobigny, CPAM des Ardennes, CPAM de Charente maritime, UGECAM Ile de France, CGSS de la Réunion, CNAMTS, MSA, SMEREP, etc.

Ce succès a plusieurs explications :

- la forme : la loi de 2008 instaure la notion de RSS et assoit la représentativité sur les résultats CE 1^{er} tour (10%). Voir *méthodologie* en annexe.

En 3 ans, on a vu se créer une dizaine de sections et 4 syndicats. Ce qui compense dans une certaine mesure l'évaporation due aux départs en retraite et à la désaffection du syndicalisme chez les jeunes (*à vérifier*)

Au moins quantitativement ... car le manque d'expérience des nouveaux adhérents et militants ne les incite pas à prendre des responsabilités dans la fédération.

- le fond : l'image de SUD, syndicat résolu et radical, attire des militants parfois issus des confédérations, et qui estiment leur syndicat « trop mou », ou trop inféodé à la direction ou au national.

Motivations exprimées par certains militants ayant monté une section SUD :

- plus de mordant dans l'action syndicale (slogan « Ouvrez-là ! »)

- aucune collusion avec la direction, pas d'arrangements locaux ni nationaux
- pas de tutelle autoritaire (l'échelon fédéral de certaines organisations étant très interventionniste dans le local)

Le développement : quelle stratégie ?

Devenir une alternative aux fédérations syndicales traditionnelles suppose le renforcement de notre courant syndical, tant numérique que géographique.

L'Union fédérale Sud protection sociale désire favoriser la création de syndicats et de sections, notamment dans les régions et les branches où nous sommes peu implantés.

Afin d'accueillir des adhérents isolés dans ces régions ou ces branches, SUD Protection sociale a modifié ses statuts depuis le dernier congrès. Les adhérents isolés pourront par la suite être transférés aux syndicats locaux nouvellement créés dans leur champ géographique ou de branche.

L'objectif que doit se fixer notre fédération est d'obtenir une représentativité nationale dans une ou plusieurs branches. Cela nécessite d'obtenir un score de 8% au niveau national. Cette représentativité de branche se vérifie tous les 4 ans. L'échéance de 2013 est trop proche pour envisager l'obtention de cette représentativité nationale. L'obtention des 8% doit être l'objectif au moins dans la branche Sécu (régime générale) pour 2017.

La loi du 20 août 2008

Voir le site de Solidaires : <http://www.solidaires.org> puis : Dossiers / Représentativité syndicale.

La loi du 20 août 2008, portant rénovation de la démocratie sociale constitue une réforme importante pour l'action syndicale.

Elle modifie fondamentalement les règles de représentativité des syndicats de salariés au sein de l'entreprise, du groupe, de la branche, ainsi qu'au niveau interprofessionnel.

Elle fait dépendre l'appréciation de la représentativité syndicale des résultats au 1^{er} tour des élections professionnelles CE.

La "présomption irréfragable de représentativité syndicale" des 5 organisations "historiques" disparaît. La loi assouplit donc les conditions d'accès aux élections professionnelles, ce qui peut faciliter l'implantation dans les entreprises d'organisations dont la représentativité n'était pas établie.

Le gouvernement en mettant en place la loi de 2008 avait pour objectif de modeler le paysage syndical autour de 2 grands pôles CGT et CFDT et d'essayer de limiter le développement de nouvelles organisations comme la notre en imposant la barre de 10% pour obtenir une représentativité dans l'entreprise ou l'organisme. Cependant, cette loi permet maintenant à toutes les organisations d'être « à égalité » pour présenter des candidats au 1^{er} tour des élections, créer une section syndicale et un RSS. Il faut cependant souligner le peu de droit

syndical accompagnant la mise en place du RSS (4H par mois°. Dans la branche Sécu, nous devons nous battre pour que la création d'une section syndicale soit accompagnée de l'obtention du minimum de 70H annuelles en article 8.21.;

Adhérer à SUD, constituer une section ou un syndicat SUD

Trois principaux cas se présentent :

1/ **Adhérents isolés rattachés à l'union fédérale** : s'il n'existe pas localement de syndicat SUD auquel se rattacher, l'union fédérale peut accepter les adhérents isolés. Ceux-ci peuvent aussi choisir de se rattacher à la structure locale de Solidaires.

Les adhérents isolés sont ainsi informés de la vie syndicale de l'union fédérale et de Solidaires, ils font partie du réseau.

Mais l'objectif est que le nombre d'adhérents potentiels augmente, afin d'envisager dès que possible la création d'une section et d'un nouveau syndicat SUD.

Les personnes intéressées obtiendront tous les renseignements nécessaires en s'adressant à contact@sud-protectionsociale.org

2/ **Section syndicale rattachée à l'union fédérale** : dès lors qu'il y a 2 adhérents, il est possible de constituer une section syndicale SUD, émanation de la structure à laquelle ils ont adhéré (Union fédérale, syndicat local ou de branche, Solidaires local).

La structure nomme alors un RSS (responsable syndical de section), dont le rôle est de développer l'audience de SUD afin de présenter une liste aux prochaines élections.

Le RSS a les mêmes droits qu'un DS (délégué syndical), excepté la possibilité de négocier. La section a donc accès aux panneaux syndicaux et à un local syndical, peut distribuer des tracts, etc. Le crédit d'heures alloué au RSS n'est en revanche que de 4 heures par mois. Tous les tracts diffusés par la section porteront le logo de la structure qui a fait la désignation (ex : Union fédérale SUD Protection sociale).

N.B. : La garantie que les nouvelles sections ou nouveaux syndicats sont pour l'essentiel en phase avec les valeurs de Solidaires et de l'Union fédérale est apportée par le respect des statuts fédéraux, de la charte fédérale et la mise en place de statuts basés sur les statuts types.

3/ **Création d'un syndicat SUD** : parallèlement à la nomination d'un RSS, il est conseillé de créer rapidement un syndicat (d'entreprise, de branche, régional, ...) de manière à acquérir le plus vite possible les deux années d'ancienneté qui permettront au nouveau syndicat d'être autonome, y compris dans la désignation d'un RSS ou d'un DS.

Cela suppose le dépôt de statuts en mairie (voir statuts-type), ainsi qu'une succession de démarches (voir « Guide de création d'un syndicat SUD »).

Pendant toute cette période de deux ans, les tracts devront porter à la fois le logo de la structure qui a fait la désignation (ex : Union fédérale) et le logo du nouveau syndicat.

Une fois acquises les deux années d'ancienneté, le nouveau syndicat devient totalement autonome.

Le développement : quelques outils et actions à mettre en oeuvre rapidement

Quelques idées pour accélérer le processus de création de sections ou de syndicats :

- faire un tract et/ou une plaquette de présentation reprenant les grands thèmes défendus par notre fédération.

- dans chaque syndicat, avoir une réflexion et des actions pour que les salariés nous rejoignent. Se battre pour obtenir une représentativité de branche passe par l'élargissement de notre audience et de nos adhérents.

- au plan national, la fédé pourrait lancer une campagne type enquête sur le stress; - distribution devant les organismes sans SUD -> tract type « Il n'y a pas de syndicat SUD dans votre organisme ! » + présentation des valeurs de SUD

- site Internet fédéral <http://www.sud-protectionsociale.org> amélioré sur sa page d'accueil « Adhérer à SUD : pourquoi, comment ? »

- « Créer un syndicat Sud ? Mais c'est très simple ! »

- voir les stages Solidaires sur le développement.

- diffuser à tous les syndicats les fiches Solidaires « Création de nouvelles sections ou de nouveaux syndicats » et les fiches de Liaisons sociales (le RSS

- diffuser à tous les syndicats du matériel permettant une bonne compréhension des nouvelles règles en matière de représentativité (méthodologie SUD protection sociale, incluant les courriers de désignation, etc.)

- suivi des contacts : répondre systématiquement et rapidement aux demandes, garder le contact ensuite, noter de manière centralisée tous les contacts établis et les suites données. Ne pas hésiter à déplacer des membres de la fédération pour rencontrer les personnes nous ayant contacté.

- réalisation d'affiches fédérales

- possibilité d'un journal fédéral si les moyens humains le permettent

- ...

Développement de notre Syndicat Solidaires CRAMP'OS

En 2008, nous avons créé un syndicat Solidaires au sein des institutions Caisse de retraite complémentaire.

Notre équipe syndicale manque de moyens, de ce fait, nous avons une visibilité réduite et peu de possibilité pour construire à long terme une stratégie solide qui puisse répondre efficacement aux demandes des salariés et créer un lien de proximité. Nous rencontrons le plus souvent des difficultés pour rencontrer les salariés (peur d'être vus), de réunir les adhérents (rarement disponibles en même temps), d'inciter les adhérents à s'investir (pas le temps).

Ce que nous pourrions éventuellement mettre en place : Nous pourrions inviter des intervenants au sein de l'entreprise, organiser des débats sur divers sujets, être plus nombreux lors de la diffusion des tracts (montrer l'investissement de Solidaires et SUD Protection Sociale), diffuser les tracts nationaux à l'entrée des

autres caisses de retraite complémentaire là où nous ne sommes pas encore présent.

270 Au-delà de notre petite structure, nous devons réfléchir à l'axe que nous envisageons de mettre en place pour les caisses de retraite complémentaire qui nous le savons vont continuer à fusionner et former de très grands groupes. Solidaires peut poursuivre son travail dans ces grands groupes à condition de déployer les moyens nécessaires à son développement.

275

La formation syndicale

280 La formation syndicale est le complément indispensable au développement de nouveaux syndicats. L'Union Fédérale a toujours le projet de mettre en place des modules permettant la formation de base des militants et adhérents (convention collective, histoire, organisation et financement de la protection sociale ...). Si quelques actions ponctuelles ont bien été réalisées, il faut bien reconnaître que l'objectif n'a pas été pleinement atteint faute d'effectifs suffisants. Il est
285 nécessaire de mettre en place un réseau de formateurs à partir des formateurs déjà existant dans nos syndicats locaux.

Solidaires (au niveau local et national) organisant des formations généralistes (DP, CE, CHSCT, stage identitaire, etc.) l'Union fédérale encourage ses militants à s'inscrire à ces stages.
290

Le renouvellement de l'équipe fédérale

Ce congrès sera l'occasion de renouveler la CEF ; Certains militants ont annoncé leur départ de la CEF après plus de 10 ans de participation à l'animation fédérale
295 (de 2003 à 2012 + les années 2000/2003 de préparation à la création de la fédération).

C'est une échéance importante de que permettre à une nouvelle équipe de s'occuper de l'animation fédérale. Cela veut dire que les syndicats doivent faire l'effort d'être présents à cette CEF car plus l'implication des syndicats sera
300 partagée, plus la tâche des membres sera légère. Les militants quittant la CEF peuvent aider à la transition et au soutien de la nouvelle équipe par exemple en participant à des commissions, au BN de Solidaires ou en participant à la rédaction de documents

305

Le développement de notre fédération passe par une meilleure implication de nos syndicats dans la vie fédérale.

Nos syndicats et sections doivent faire remonter plus régulièrement leurs infos (actions, tracts...). Trop souvent, les remontées ne se font que lorsqu'il y a des
310 difficultés. L'utilisation du site fédéral par les syndicats est aussi un élément permettant l'échange d'information et montre à l'extérieur la vitalité de notre organisation.

De même les syndicats doivent faire un effort pour une présence au Conseil Fédéral. Il est nécessaire d'avoir une réflexion sur la durée du Conseil fédéral ;
315 ne faut-il pas envisager de le tenir sur 2 jours ce qui permettrait plus de temps pour les débats et les échanges.

Avoir un secteur de « veille juridique » :

320 Que ce soit de salariés allant sur notre site, des adhérents, des sections ou
syndicats, la commission exécutive reçoit régulièrement des questions d'ordre
juridique ou conventionnel via l'adresse contact@sud-protectionsociale.org.
Avec le renouvellement de la CF, il nous faut formaliser et réorganiser cette
« veille » afin d'éviter un fonctionnement trop empirique.

325 Nous proposons que ce soit mis en place un groupe composé de volontaires ayant
des connaissances juridiques pour gérer cette question en lien avec la CEF ;
d'anciens membres de la CEF pourraient en être membres.

Précisons qu'il s'agit d'une « veille » chargée de répondre aux questions pas un
groupe chargé de monter des dossiers juridiques.

330 Le lien avec Solidaires :

Nous ne concevons pas un militantisme SUD sans activité interprofessionnelle.
Comme nos syndicats doivent être en lien avec leur Solidaires départemental,
notre fédération doit participer, en fonction de ses moyens à la vie de Solidaires.

335 Jusqu'à ce congrès, le lien avec Solidaires était souvent assuré par le seul
secrétaire national (BN, commission protection sociale, commission santé au
travail) et .Michel (commission environnement).

Il est utile, pour le prochain mandat, que les tâches soient réparties plus largement
entre les membres de la CEF voire des militants participant au Conseil Fédéral.

340 Participation au BN de Solidaires : présence de 2 membres dont un de la CEF

Commission Protection Sociale : 2 militants (pas forcément membres de la CEF)

Commission Environnement : au moins 1 militant (pas forcément membres de la
CEF)

Commission formation : 1 militant (pas forcément membres de la CEF)

Commission syndicalisation : au moins 1 correspondant

345 Commission femmes : au moins 1 correspondant

La nouvelle CEF constituée lors du congrès sera mandatée pour organiser 3 réunions :

- 350 - Une réunion d'élus en comité d'entreprise,
- Une réunion de délégués du personnel,
- Une réunion de membres de CHSCT.

Ces réunions auront pour objet de partager des expériences, de définir les besoins en matière
d'échange d'information, les modalités et les outils technologiques appropriés.

355 Les participants fixeront eux-mêmes la fréquence de ces rencontres.